



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 1^{er} octobre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2013

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Appropriation du surplus non affecté
8. Emprunt au fonds de roulement

ADMINISTRATION

9. Réfection de la route 298 (rue St-Alphonse)
10. Projet éolien du lac Alfred
11. Surveillance des travaux (ruisseau de la Tannerie)

URBANISME

12. Adoption du premier projet de règlement R-2013-188, modifiant l'article 8.4 du règlement sur le zonage (R-2009-114)

DIVERS

13. Correspondance
14. Affaires nouvelles
 - 14.1 Transport des kiosques du Marché public
 - 14.2 Renouvellement de contrat avec Telus
 - 14.3 Octroi d'un mandat pour le contrôle qualitatif, travaux route 132 Ouest
 - 14.4 Offre de services – reddition de comptes règlement R-2010-136
 - 14.5 Demande d'appui de la compagnie Lulumco
 - 14.6 Souper de la Fabrique de Sainte-Luce
15. Période de questions
16. Fermeture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-10-304

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2013

2013-10-305

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

2013-10-306

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 2302 à 2373, 2375 à 2389 et 2391 à 2400, au montant de 181,675,32 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 45 054,77 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2013-10-307

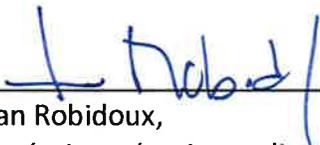
Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 299 à 307, au montant de 32 035,94 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

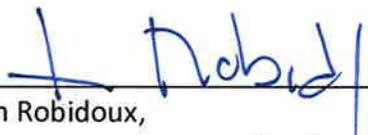

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de roulement

2013-10-308

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 124 à 128, au montant de 17 699,63 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.


Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2013-10-309

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 20 septembre 2013.

6. Transferts budgétaires

2013-10-310

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2013-89 à 2013-107 inclusivement, au montant de 21 254 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2013-89	1\$	02 19002 970	02 19000 951
2013-90	166\$	01 21111 000	02 19000 970
2013-91	64\$	03 41000 002	02 22000 522
2013-92	13\$	01 21111 000	02 22000 951
2013-93	788\$	02 33000 526	02 33002 526
2013-94	1\$	01 21111 000	02 37001 951
2013-95	951\$	03 41000 002	02 41200411
2013-96	950\$	03 41000 002	02 41201 411
2013-97	1\$	02 41300 640	02 41300 521
2013-98	172\$	01 21111 000	0245220 446
2013-99	1\$	01 21111 000	02 45220 951
2013-100	1\$	01 21111 000	02 45221 951
2013-101	677\$	02 32000 141	02 46000 141



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-102	140\$	02 32000 200	02 46000 200
2013-103	16 607\$	03 51000 004	02 46000 521
2013-104	1\$	01 21111 000	02 61000 951
2013-105	113\$	01 38171 001	02 70111 970
2013-106	82\$	02 70140 516	02 70140 451
2013-107	525\$	02 70140 516	02 70140 521
TOTAL	21 254\$		

7. Appropriation du surplus non affecté

2013-10-311

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 1 965 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une somme de 530 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

8. Emprunt au fonds de roulement

2013-10-312

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu qu'une somme de 16 936,16 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

ADMINISTRATION

9. Réfection de la route 298 (rue St-Alphonse)

2013-10-313

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-05-177 de notre conseil, concernant la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluviaux, du pavage, du trottoir et de la bordure sur une portion de la route 298 (St-Alphonse);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été transmise au ministre Sylvain Gaudreault en mai 2013;

CONSIDÉRANT la réponse transmise par le directeur régional du ministère des Transports, monsieur Richard Dionne, en août dernier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu, que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Luce expriment leur vif désappointement face à la réponse fournie par monsieur Dionne. En effet, étant donné l'urgence de procéder à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur cette portion de la route 298, et que le ministère des Transports s'est engagé à procéder au pavage de la rue St-Pierre Est, lors du transfert de responsabilités à la Municipalité, il nous apparaissait comme évident que ce projet serait d'office mis en priorité par les autorités des ministères des Transports et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. C'est pour cette raison que nous vous demandons en tout respect de revoir votre décision, et d'établir dès maintenant un protocole d'entente avec notre Municipalité, pour assurer la réalisation de ce projet dans votre planification 2014-2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-10-314

10. Projet éolien du lac Alfred

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM 13-09-105 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47-1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement RÈG282-2013 par lequel la MRC a fixé au 4 octobre 2013 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que ce conseil confirme que la municipalité de Sainte-Luce participera aux délibérations portant sur le projet de parc éolien Lac Alfred et par le fait même adhère au projet, conditionnellement à ce que les vérifications diligentes qui seront faites, répondent positivement aux attentes du conseil des maires de la MRC de La Mitis.

11. Surveillance des travaux (ruisseau de la Tannerie)

2013-10-315

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'accepter l'offre de services pour la surveillance des travaux du chantier de réfection d'une section de canalisation du ruisseau de la Tannerie, présenté par monsieur Marc-Denis Rioux, ingénieur junior de Service de génie municipal de la MRC de La Mitis, le tout tel que présenté dans un document daté du 12 septembre 2013 et qui prévoit des honoraires professionnels de l'ordre de 3 520 \$.

URBANISME

12. Adoption du premier projet de règlement R-2013-188, modifiant l'article 8.4 du règlement sur le zonage (R-2009-114)

2013-10-316

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier l'article 8.4 du règlement sur le zonage, notamment en ce qui a trait à la tenue des marchés publics;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que soit adopté le présent règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE 2 :

Le 2^{ème} paragraphe de l'article 8.4 du règlement sur le zonage (R-2009-114) doit dorénavant se lire comme suit :

« 2- Les foires, cirques, carnivals, marchés aux puces et autres usages temporaires de récréation commerciale pour une période n'excédant pas 15 jours consécutifs par année de calendrier, **pour les marchés publics**, pour une période n'excédant pas 35 jours, consécutifs ou non, par année de calendrier, à la condition dans tous les cas de ne pas réduire le nombre de cases de stationnement requis par ce règlement et de respecter une marge de recul avant de trois mètres ».

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Gaston Gaudreault
Maire

(Signé)

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier

2013-10-317

Avis de motion est donné par le conseiller Jocelyn Ross, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil qu'un règlement sera présenté, portant le numéro R-2013-188, pour modifier l'article 8.4 du règlement sur le zonage (R-2009-114).

DIVERS

13. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait la présentation de la correspondance courante.

14. Affaires nouvelles

14.1 Transport des kiosques du Marché public

2013-10-318

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'autoriser les employés de la Municipalité à transporter les kiosques du Marché public à l'aide de la machinerie de la Municipalité au 67, rue St-Pierre Est pour y être entreposés jusqu'à l'été prochain.

14.2 Renouvellement de contrat avec Telus

2013-10-319

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de procéder au renouvellement du contrat avec la compagnie *Telus* pour les communications téléphoniques de la Municipalité. Ce renouvellement est pour une période de douze (12) mois et les frais mensuels sont évalués à 1 304,71 \$ avant taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

14.3 Octroi d'un mandat pour le contrôle qualitatif, travaux route 132 Ouest

2013-10-320

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'un mandat soit octroyé à la firme *Inspec-Sol* pour le contrôle qualitatif pour les travaux à être réalisés sur la route 132 Ouest, à savoir des travaux de construction d'un réseau d'égout et de remplacement d'une conduite d'aqueduc. Les honoraires prévus pour ce mandat sont de 8 002,26 \$ taxes incluses.

14.4 Offre de services – reddition de comptes règlement R-2010-136

2013-10-321

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par monsieur Michel Cavanagh et madame Caroline Plourde de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour la reddition de comptes pour le projet R-2010-136, à savoir la réfection des installations sportives. Le tout tel que présenté dans un document daté du 30 septembre 2013 et qui prévoit des honoraires de 525 \$ avant taxes.

14.5 Demande d'appui de la compagnie Lulumco

2013-10-322

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de reporter l'étude de cet item de l'ordre du jour à une séance ultérieure, afin que les membres du conseil puissent obtenir plus d'informations sur le sujet.

14.6 Souper de la Fabrique de Sainte-Luce

2013-10-323

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de contribuer pour une somme de 50 \$ au souper de la Fabrique de Sainte-Luce devant se tenir le 9 novembre 2013.

15. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Revenus du projet d'éoliennes du lac Alfred
2. Comptes à payer de la municipalité
3. Cours d'eau municipaux
4. Travaux sur la 132 Ouest
5. Frais d'avocats pour le ruisseau de la Tannerie
6. Pavage du rang 3 Est
7. Entretien des chemins d'hiver
8. Réparation d'une vanne de service d'aqueduc sur la route du Fleuve Est

16. Fermeture de la séance

2013-10-324

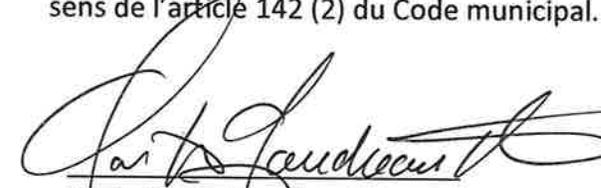
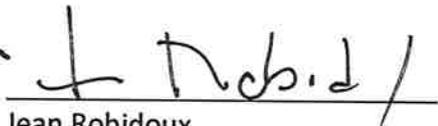
Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Gaston Gaudreault
Maire
Gaston Gaudreault
Maire
Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier

